



Les Lilas, le 21 janvier 2022

Bruno LEVEDER
Secrétaire général du SNASUB-FSU

à

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation Nationale, de la
Jeunesse et des Sports
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Dossier suivi par :

Bruno LEVEDER

objet : politique d'emplois pour la rentrée 2022 concernant les fonctions administratives et techniques

SNASUB

Syndicat National
de l'Administration Scolaire,
Universitaire
et des Bibliothèques

104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Membre de la

Fédération Syndicale
Unitaire



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, le **SNASUB-FSU souhaite attirer votre attention sur la nécessité de rouvrir le sujet des schémas d'emplois ministériels des BOP 141 et 214** pour la rentrée scolaire 2022 concernant les postes administratifs et techniques. En effet, au-delà de la présentation faite en comité technique ministériel et des seules réponses techniques alors avancées par le ministère, la situation de nombreux services demande, de notre point de vue, une révision des mesures envisagées.

La mise en œuvre concrète des 8 000 recrutements que vous avez annoncés le soir du 13 janvier dernier pour assurer la continuité du service public d'éducation **va par exemple alourdir les tâches des services de gestion des personnels** (mise en œuvre administrative des recrutements, gestion des emplois et/ou individuelle des collègues, payes à réaliser...) dans un contexte où ceux-ci sont loin d'être suffisamment dotés en effectifs.

C'est la conséquence directe d'une situation qui se dégrade depuis des années : les charges qui pèsent sur notre administration (centrale, déconcentrée ou dans les établissements) ont significativement augmenté sans que les schémas d'emplois administratifs et ITRF n'en tiennent compte. **Au contraire même, il ne fut pas rare, ces dernières années** que les moyens inscrits dans les lois de finances aboutissent à des répartitions interacadémiques ayant entraîné **de nombreux retraits d'emplois administratifs**. Et c'est d'ailleurs encore le cas pour les mesures prévues pour la rentrée prochaine.

Les conséquences concrètes de ces dernières sont prévues d'être annoncées prochainement dans les comités techniques académiques ou de région académique, soit en même temps que les services auront à assumer de nouvelles charges de travail engagées par les mesures annoncées par vous.

Le SNASUB-FSU tient à vous l'exprimer clairement : dans ce contexte de réduction des emplois affectés aux fonctions supports, cet empilement de tâches nouvelles résultant de mesures dites de « ressources humaines » à mettre en œuvre sans délai – souvent de manière provisoire car nombreuses sont celles rapidement caduques ; certaines étant à peine mises en œuvre que d'autres arrivent ; etc... – dégrade très fortement les conditions de travail des personnels.

C'est pour nous une contradiction majeure à l'heure où votre ministère communique sur des objectifs de qualité de vie au travail. Et celle-ci n'est plus acceptable pour de très nombreux collègues quotidiennement mis en difficulté dans leur travail.

Le SNASUB-FSU vous demande donc, dans l'urgence et à titre conservatoire, de surseoir à toutes les mesures de suppressions d'emplois administratifs et ITRF prévues dans les académies pour la rentrée scolaire prochaine sur les programmes 214 et 141. De même, les suppressions prévues pour l'administration centrale doivent être abandonnées.

Et de manière plus structurante et structurelle, pour résorber la situation de sous-administration qui touche notre ministère, **le SNASUB-FSU vous demande de prendre toute mesure utile pour permettre des créations d'emplois administratifs et ITRF**, pour la rentrée prochaine. L'enjeu n'est rien moins que de donner les moyens aux services de faire face aux besoins nouveaux, en matière de gestion des personnels et de leurs carrières notamment, mais aussi pour tenter de cicatriser les plaies toujours à vif des suppressions massives d'emplois administratifs du passé (que nous estimons à environ 8000 depuis 2004).

Ces créations d'emplois devront pouvoir être affectées en académie sur les deux programmes 141 et 214. La situation dans les rectorats, les DSDEN est si difficile qu'elle appelle des créations d'emplois. Et la gestion d'un grand nombre de collègues contractuel.intervenant dans les écoles ou les établissements scolaires (de vie scolaire, notamment) est assurée par services mutualisateurs installés dans des EPLE ! **Enfin, pour prendre un autre exemple à l'appui de la nécessité d'abonder en emplois les deux BOP :** la réforme du baccalauréat, parce que celle-ci a pour conséquence d'augmenter le nombre de groupes d'élèves pour les enseignements scientifiques en première et terminale, met les laboratoires de sciences en surcharge de travail. **Ceci rend aussi nécessaire l'implantation d'emplois supplémentaires de personnels ITRF dans de nombreux laboratoires de lycée.**

Le SNASUB-FSU est bien entendu disponible pour évoquer avec vous toutes ces questions plus en détail.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Bruno LEVEDER,
Secrétaire général du SNASUB FSU